

les policiers pour lui tirer une seconde fois dessus. Transporté au CHU de Fort-de-France dans un état jugé sérieux, il pourrait perdre un œil. Selon la police, le jeune aurait d'abord brûlé un feu rouge, puis refusé d'obtempérer, plusieurs grammes de marijuana auraient été retrouvés dans son véhicule. Quand bien même, les flics auraient le droit de crever un œil pour ça ?

Arrestations massives la loi sur les « bandes » est testée

Le 28 mars 2010 une manifestation anti-carcérale à Paris, a regroupé une centaine de personnes à proximité de la prison de la Santé. Bien que le trajet ait été déposé et la manif autorisée, les flics n'attendaient qu'un prétexte pour intervenir. La nouvelle loi sur les bandes leur en a fourni le cadre juridique. Il suffit qu'une personne se cache le visage ou qu'un flic prétende avoir vu quelqu'un le faire ou encore qu'un flic infiltré cache le sien pour que l'intention soit constituée et qu'une rafle de l'ensemble des participants soit opérée. Pire que la loi « anti casseurs », abrogée en 1981, la loi sur les bandes offre un boulevard à la répression.

Dernière nouvelle :

La mort de Moushin et Larimi ne sera pas étouffée aussi vite que le souhaitait le juge d'instruction qui avait ordonné le 23 octobre un non lieu et blanchi les policiers à propos de la collision entre un véhicule de police et leur moto le 25 novembre 2007 à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise). La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles a annulé le 7 avril le non-lieu en faveur des quatre policiers et ordonné un supplément d'information en vue « de la notification de la mise en examen du conducteur (du véhicule de police) du chef d'homicide involontaire », a déclaré un de leurs avocats à l'issue d'une audience à huis clos.

> RiPOSTE dans les quartiers populaires

Tremblay – Au lendemain de la diffusion d'un reportage qui présentait leur cité et leur ville comme un carrefour de la drogue tenu par des dealers et la descente de police qui l'a précédée, la collusion entre journalistes et politiques ne fait plus de doute pour les habitants de Tremblay (93). Beaucoup refusent désormais de répondre aux questions des journalistes et les envoient au diable et ces derniers de s'interroger : serions nous pour quelque chose dans la stigmatisation de ces quartiers ? Halte à la mascarade.

Epernay – On nous raconte que c'est l'œuvre des voyous, des bandes, l'influence des rappers gangsta... On nous dit que les pierres balancées sur les policiers le 8 mars c'est à la suite d'un simple contrôle routier. Simple ? Oui, à condition que l'on admette que c'est « normal » : « Lui (le policier) prend les nerfs, sort ses armes : arme de poing, gaz lacrymogène, matraque. Et fait une gestuelle genre "tu vas voir ce que je vais te faire". » raconte celui qui en était l'objet. La suite ? Sept voitures ont été brûlées, Fillon n'a pas hésité à enterrer précipitamment, dans un but électoral, le policier blessé, qui depuis est sorti du coma.

Woippy – C'était en janvier 2010. Le « parchocage » des flics a encore frappé. Un mort, deux blessés graves à Woippy. Un « accident » pour les autorités : comme en mai 2002 à Dammarie-les-Lys (77), en avril 05 à Aubervilliers (93), en mai 2006 à Montpellier... voir RE n° 83 <http://resistons.lautre.net/spip.php?article444> Mais cette fois-ci il y a des survivants. Nabil est sorti de plusieurs semaines de coma, il est en chaise roulante mais il accuse : « Ils (les policiers municipaux, ndlr) nous ont coursés, ils nous ont fait tomber », puis « Quand nous étions à terre, ils nous ont frappés » affirme-t-il. Après les manifestations des jeunes du quartier en janvier, cette fois-ci c'est le survivant lui-même qui attaque. D'après l'avocate de Nabil : « Ce dossier est une patate chaude. Il risque de réserver des surprises ».

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°85 - avril 2010

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Abstention - boycott dans les quartiers populaires

C'était il y a cinq ans, en 2005. Les révoltes ont balayé les quartiers populaires du pays. Isolement, répression, mépris ont eu raison d'elles. Pourtant ses causes, la misère (un tiers des habitants y vivent en-dessous du seuil de pauvreté), le racisme officiel, le harcèlement policier et judiciaire n'ont pas disparu avec les années... tout au contraire.

Cinq ans plus tard : abstention record dans le pays en général, abstention dévastatrice dans les cités, frôlant les 80-90% des inscrits dans certains quartiers. C'est pourtant dans ces mêmes cités que la gauche a obtenu des votes élevés en 2007. Par exemple à Clichy-sous-Bois Ségolène Royal obtenait 61,7% des inscrits avec 18% d'abstention seulement. Même dans les quartiers où les partis politiques ont réussi à embaucher des représentants de la soi-disant « diversité » c'est pareil. Cette abstention est donc aussi une manière d'exprimer son opinion sur « la gauche ». Pour cause, 20 régions sur 22 en métropole étaient déjà dirigées par « la gauche ».

À cette abstention écrasante il faut rajouter les non-inscrits et ceux qui sont privés de droit de vote (étrangers, sans-papiers,

prisonniers). D'après les calculs « maison », la « majorité » de 54% obtenue par la gauche est réduite en réalité à 22,2% ! Il est significatif que ce résultat (très approximatif) soit introuvable dans les statistiques officielles. Pour cause, la majorité électorale, qu'elle soit de « gauche » ou de droite est en réalité ultra-minoritaire dans le pays.

Alors, à cette échelle, le bilan de ces élections, ce n'est plus une abstention par indifférence, mais l'expression, par le canal électoral très déformant, d'une résistance populaire. Ça s'appelle un boycott à caractère politique.

> Les inculpés de la révolte de Vincennes font appel du verdict

Le 17 Mars, 14h45, après avoir fait expulser une personne du public et fait confisquer un téléphone portable, la juge Dutartre, fidèle à elle-même, annonce en quelques minutes le verdict : des peines allant de 8 mois à 36 mois de prison ferme et en prime des amendes « cadeaux » allant de 700 à 2500 euros au bénéfice des flics (de ce qu'on sait : irritation due à l'inhalation de fumée, doigt de pied écrasé ou moral à zéro). Dutartre accède aussi

à une autre demande du procureur Flam : une expertise technique afin de déterminer si les matériaux et le mobiliers étaient conformes aux normes et quelles ont été les causes de la propagation de l'incendie. Cette expertise que réclamaient les avocats et qui leur a toujours été refusée aura finalement bien lieu mais dans le but de faire payer aux 10 inculpés la reconstruction du nouveau centre de Vincennes. En tous cas plus de 80 personnes étaient encore là pour les soutenir et nous serons à nouveau nombreux au tribunal lorsque le jugement sera réexaminé en appel car aucun des inculpés disposant d'un avocat ne s'est résolu à accepter ce nouvel affront.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Terrorisme d'Etats

Le 18 avril 2009 Jon Anza, militant indépendantiste basque, disparaît dans le train Bayonne-Toulouse où il va rejoindre des membres de l'ETA. Le 29 avril il est trouvé inconscient dans un square toulousain et hospitalisé. Il meurt le 11 mai, sans que l'hosto ni la préfecture n'arrivent à l'identifier. Ce n'est qu'en mars qu'une employée « retrouve » son corps dans une morgue de Toulouse... Les recherches menées par la famille et le collectif de soutien auprès des hôpitaux et morgues n'avaient jamais abouti. Selon l'autopsie pratiquée le 15 mars il serait mort des suites de son cancer du nerf optique, attrapé après 20 ans de taule. Et beaucoup d'affirmer que Jon a été enlevé par un corps spécial de la police espagnole entre Bayonne et Toulouse, interrogé, torturé. Comment ne pas y croire ?! Alors que les séquestrations de militants se succèdent depuis un an sous diverses formes avec menaces, demande de collaboration, tabassages : en juillet par exemple, après que de faux clients aient requis ses services de maçon, Alain Berastegi

est enlevé par douze personnes cagoulées et armées de mitraillettes et retenu en haute montagne pendant au moins sept heures. Il faut savoir que la guerre ouverte est menée par les États espagnol et français contre le mouvement indépendantiste basque sous toutes ses formes. L'enjeu est une souveraineté territoriale, une autonomie politique et culturelle loin de tout nationalisme.

Du bon désencerclement

Ha ha. Le 16 février, au centre d'entraînement de la gendarmerie de St-Astier (24), 16 gendarmes mobiles ont été blessés alors qu'ils jouaient les manifestants face à des gardes républicains dans le cadre d'une formation sur les « émeutes urbaines ». Un malheureux gradé leur a en effet balancé une grenade de « désencerclement » dans les jambes au lieu de la cage en béton prévue pour atténuer sa déflagration lors de l'exercice. Hin hin. Une cheville blessée et des tympanes abimés. Ces grenades doivent en vrai permettre à un flic ou gendarme pris dans une échauffourée de se dégager. Cette violence prédestinée n'est pas étonnante, votre sourire à la lecture de ce fait-divers non plus. Hu hu.

En manif pas de cage à béton, ce qui est un accident pour un gendarme mobile devient la norme pour un manifestant.

Le 29 janvier 2009, la grande manif intersyndicale avait regroupé 25 000 personnes à St Nazaire; du jamais vu. Les CRS habituellement discrets, étaient pour l'occasion, déployés et particulièrement agressifs avec une visible volonté d'en découdre. Résultat: quatre arrestations violentes et des blessés. Pascal Vaillant est atteint au pied par le tir d'une bombe sonore à déflagration et se retrouve amputé de 2 orteils. Il décide de porter plainte, aidé par le CODE-LIB (collectif pour la défense des libertés fondamentales contre les dérives sécuritaires), le procureur de la république vient de classer cette plainte sans suite. Avec la multiplication des armes dite « non létales », c'est un permis de mutiler qui est donné aux forces l'ordre.

L'Etat assassine

Abou Bakari Tandia est mort lors d'une garde à vue au commissariat de Courbevoie en janvier 2006, son seul délit: défaut de titre de séjour. Quelques semaines après, l'affaire est classée sans suite par le parquet de Nanterre, qui se contente des allégations d'un flic qui prétend que Mr Tandia s'est projeté tout seul contre le mur, et d'un rapport d'autopsie réalisé sans le dossier médical de la victime. La famille décide de déposer plainte avec constitution de partie civile pour « acte de torture et de barbarie ». Maître Yassine Bouzrou, l'avocat, fait constater la disparition du dossier médical et la panne de la caméra de surveillance et demande une nouvelle expertise. Le 24 février, les nouvelles conclusions rédigées avec le dossier complet viennent contredire la version policière. Mr Tandia a du subir « un ébranlement cérébral par secousses » tellement violent qu'il a privé son cerveau d'oxygène, de plus il a été « maintenu » à l'aide d'un « étranglement avec l'avant bras », ce qui lui a été fatal. L'avocat se demande pourquoi « les fonctionnaires de police ne sont pas encore mis en examen »...

site : <http://abntandia.free.fr/>

Ceux qui subissent au quotidien la violence et le racisme des flics

À Martigues, un congolais est invité à dîner, il se fait fracturer le bras par des baqueux intervenus suite à un appel d'une voisine dérangée par le bruit du dîner; cette intervention lui a valu une hospitalisation, une opération en urgence, 45 jours d'ITT (dont 15 d'ITT pénale) et une accusation d'outrage et rébellion. Il décide quant à lui de porter plainte contre ses agresseurs. Pétition à signer sur: <http://www.lapetition.be/en-ligne/comite-de-soutien-a-yannick-6521.html>, collectif de soutien : soutienyannick@yahoogroupes.fr

À Toulouse, une enquête vient d'être ouverte pour traiter 2 autres plaintes déposées contre la police. Cette fois il s'agit de deux groupes de personnes Rroms: les premiers ont été inter-

pellés alors qu'ils mendiaient et ont été tabassés avec un gant plombé par un flic qui sentait l'alcool à plein nez, les secondes ont été contrôlées alors qu'elles lavaient les pare-brises de voitures, les flics leur ont confisqué passeports et cartes d'identité.

Pour Voynet, les Rroms ne sont toujours pas écologiques

On ne sait pas grand chose du projet d'aménagement d'un éco quartier par la mairie de Montreuil; une chose est sûre d'après les plans c'est que le « logement tsigane » prévu juste à côté de la déchetterie n'en fera pas partie. La mairie de Montreuil poursuit son grand nettoyage.

Impunité pour la BAC à Saint-Fons

En février 2007, deux ados sont mort dans un « accident de la circulation » lors d'une course-poursuite avec la BAC à Saint-Fons (69). Sans surprise et dans la continuité de ses jugements habituels en faveur de l'impunité policière, la cour d'appel de Lyon a confirmé le non-lieu pour les policiers de la BAC.

Le flicage, un business très lucratif

En matière d'écoutes téléphoniques l'État ne chôme pas. Quelques chiffres lâchés dans la presse sur l'activité policière officielle en la matière sont assez édifiants. 29 000 « interceptions judiciaires » en 2009 bien sûr facturées par les opérateurs pour un montant de 33 millions d'euros auxquels s'ajoutent 22 millions d'euros en frais de location de matériel... plus de 5000 ans de SMIC, flicage et profits font bon ménage.

Martinique : encore un œil crevé par un flashball ?

Un jeune martiniquais accuse la police d'avoir délibérément tiré sur lui avec un flashball dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 mars. Alors qu'il s'arrêtait à un feu rouge, il aurait vu un canon pointé sur sa tempe. Un coup serait parti. Pris de panique, il aurait cherché à accélérer et aurait provoqué un accident; moment choisi par